



Europlasma (ALEUP, ISIN FR 0000044810), concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergies renouvelables et la valorisation des déchets dangereux annonce :

- **avoir procédé à la demande d'émission d'une 9^{ème} tranche d'OCABSA pour un montant de 1.000.000 €**
- **avoir été informée par le motoriste du report de la venue de techniciens qualifiés pour réaliser les essais de réception du 1^{er} moteur de la centrale CHO Morcenx**

EMISSION 9^{EME} TRANCHE D'OCABSA

La société a procédé ce jour à la demande d'émission de la neuvième tranche d'OCABSA, dans le cadre du financement obligataire flexible contracté avec Bracknor Fund Ltd, approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2016.

Ce tirage porte sur l'émission de 100 obligations convertibles en actions (OCA) d'une valeur nominale de 10 000€ chacune représentant un emprunt obligataire de 1 000 000 euros (constituant la neuvième tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de 3 846 152 bons de souscription d'actions (« BSA ») ayant un prix d'exercice de 0,26 euro, (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »).

L'incidence théorique de la conversion de la totalité des OCA et de l'exercice de la totalité des BSA issus de cette neuvième tranche d'OCABSA sur la quote-part des capitaux propres par action et la situation de l'actionnaire est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Incidence sur la quote-part des capitaux propres par action de l'émission de la 9^{ème} tranche :

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action	Quote-part des capitaux propres (ii) par action (en euros)	
	Base non diluée (i)	Base diluée (i)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA	0,0894 €	0,3358 €
Après émission des 4 190 233 actions nouvelles (iii) provenant de la conversion des OCA de la tranche 9	0,0948 €	0,3337 €
Après émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA (iv) de la tranche 9	0,1001 €	0,3323 €

(i) la société dispose d'instruments dilutifs hors ligne de financement Bracknor

(ii) les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres au 30/06/16 ajustés des augmentations de capital réalisées postérieurement et des conversions des instruments dilutifs

(iii) les calculs sont effectués sur la base d'un prix de conversion de 0,2387 €

(iv) le nombre de BSA émis au titre de la tranche 9 est de 3 846 152 avec un prix d'exercice fixé à 0,26€

Incidence de l'émission de la 9^{ème} tranche sur la participation de l'actionnaire qui détiendrait actuellement 1% du capital de la Société :

Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire	Participation de l'actionnaire (ii)	
	Base non diluée (i)	Base diluée (i)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA	1,00 %	0,58 %
Après émission des 4 190 233 actions nouvelles (iii) provenant de la conversion des OCA de la tranche 9	0,96 %	0,57 %
Après émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA et des BSA (iv) de la tranche 9	0,96 %	0,56 %

- (i) la société dispose d'instruments dilutifs hors ligne de financement Bracknor
- (ii) les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres au 30/06/16 ajustés des augmentations de capital réalisées postérieurement et des conversions des instruments dilutifs
- (iii) les calculs sont effectués sur la base d'un prix de conversion de 0,2387 €
- (iv) le nombre de BSA émis au titre de la tranche 9 est de 3 846 152, avec un prix d'exercice fixé à 0,26€

Le groupe rappelle que le suivi permanent des opérations liées aux OCA et BSA est disponible sur son site www.europlasma.com dans l'espace Actionnaires-Investisseurs /Information sur le capital. Cette information permet en temps réel d'évaluer le nombre d'actions de la société en circulation, avant même la parution de l'avis Euronext informant de l'admission des nouvelles actions sur le marché.

Objectif de l'opération :

La société rappelle que la mise en place de ce financement en juillet 2016 permet au Groupe de couvrir les besoins de trésorerie de CHO Power jusqu'à la Final Acceptance de CHO Morcenx, et de contribuer au financement de la croissance du Groupe en assurant de manière flexible ses besoins de trésorerie.

REPORT DE QUELQUES JOURS DES ESSAIS DE RECEPTION DES MOTEURS DE LA CENTRALE CHO MORCENX

Tous les travaux d'optimisation mentionnés dans le communiqué du 19 décembre 2016 ont été réalisés, et finalisés mi-janvier conformément au planning. Toutefois le motoriste a informé le Groupe qu'aucun technicien de réception ne pourra être disponible sur site avant le 30 janvier 2017, décalant ainsi les essais de réception du premier moteur de quelques jours.

La société rappelle à ce titre que, tant que les moteurs n'ont pas été réceptionnés, ils restent propriété du motoriste, et leur utilisation par d'autres techniciens que ceux du motoriste est donc interdite.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications connexes vers des industries multisectorielles soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Alternext (FR0000044810-ALEUP). Pour plus d'informations: www.europlasma.com

Contacts presse et investisseurs

Anne BORDERES – Relations presse et actionnaires/investisseurs

Tel: + 33 (0) 556 497 000

contactbourse@europlasma.com

Avertissement important

Ce communiqué contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle fondées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.europlasma.com>. Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.